

La forêt communale de Lamarche

Sur les 3500 hectares que comprend le territoire de Lamarche, environ 1800 hectares sont boisés, ce qui représente un peu plus de 50 % de la surface totale.

C'est dire l'impact visuel de ce massif sur notre quotidien.

1217 ha de cette forêt appartiennent depuis des temps immémoriaux à la commune de Lamarche.

Bénéficiant du régime forestier, notre belle forêt est depuis au moins 1757 régie par un plan de gestion, document communément appelé « plan d'aménagement. »

Les Eaux et Forêts par le passé et l'Office National des Forêts aujourd'hui accompagne les élus dans la gestion de ce patrimoine.

Rappelons que les citoyens actuels sont les usufruitiers de ce patrimoine, qu'une partie de notre travail consiste à transmettre aux générations à venir une forêt attrayante que celle qui nous a été offerte par nos anciens.

Ce site Internet est donc pour vous une manière supplémentaire de mieux connaître cet environnement et ainsi de l'apprécier.

Nous vous souhaitons un agréable voyage.

FORET - AFFOUAGES :

personnes à contacter en cas de besoin :

- Laurent HEITZ : 6 Rue Claude Gellée - tél: 03.29.09.50.97
- Daniel VAGNE : 13 Route de Bourbonne - tél : 03.29.09.55.80 et 06.32.69.72.24
- Jean- Benoît CONTAUX : 16 Faubourg des Vosges - tél : 06.70.08.44.29





Carte de notre Forêt communale : Cliquez